

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 02/02/2023, sur convocation du Président envoyée le 27/01/2023.

Présents : F. CHARTREUX, M. GUEGUEN, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, O. HEYOB, X. COLIN, JP. COUTEAU, J. BOCANEGRA, L. GUYOT, JL. CLAUDON, A. HARMAND, E. POIRSON, R. ARNOULD,

Excusés : R. SILLAIRE, JL. STAROSSE, D. PICARD, E. PAYEUR.

BU2023-04– FINANCES (7.10) - DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ENTREE DE LA ZAE DU PARC DE HAYE PAR LA CREATION D'UN GIRATOIRE

Le 30 juin 2020, la SEBL Grand Est a racheté pour le compte de la Communauté de communes Terres Toulouises la zone d'activité du Parc de Haye à l'Etablissement Public Foncier Grand Est. Au regard de l'état de vétusté des infrastructures, voiries et réseaux (eau potable, assainissement et défense incendie), la Communauté de communes Terres Toulouises et son aménageur ont débuté des travaux de voirie et réseaux divers à compter de septembre 2020.

Ces nouveaux travaux, objets de la présente demande de subvention, consistent en la sécurisation de l'entrée de zone d'activités du Parc de Haye avec la reconfiguration du carrefour actuel en carrefour giratoire. La consultation du marché de travaux va être lancée et les travaux seront prêts à démarrer au printemps 2023.

Tous les équipements liés à la mobilité sur cet ouvrage font l'objet d'une demande de subvention distincte en 2023.

D'autres travaux sont d'ores et déjà en étude d'avant-projet, ils feront au cours de l'année 2023 ou en 2024, l'objet d'autres demandes de subventions.

L'objet de l'opération est de sécuriser l'entrée de cette zone structurante à l'échelle intercommunale et intercommunautaire, afin de maintenir et développer les implantations d'entreprises et la création d'emplois. Cette sécurisation d'entrée de zone passe par la réalisation de travaux de VRD (terrassment, eau pluviale, voirie) objet des demandes de subventions figurant dans le tableau ci-dessous.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux a été déléguée à la SEBL Grand Est par traité de concession d'aménagement du 5 mars 2020. Les travaux seront donc assurés par des entreprises mandatées par l'aménageur, qui assurera le paiement de l'intégralité des factures.

La demande de subvention pour ces travaux de sécurisation est donc bien assurée par l'aménageur. Toutefois, la délibération de la collectivité conforte la demande de subvention auprès des différents cofinanceurs, car c'est elle qui assure in fine le déficit d'exploitation de cette opération d'aménagement, compte tenu de l'ensemble des investissements qui seront réalisés sur le site à la demande de la collectivité.

Le plan de financement prévisionnel HT de ces travaux se décline ainsi :

Financement travaux sécurisation	Montant de la subvention	Taux
DETR	250 000€	21.40 %
Région		
Département		
Autres financements publics (préciser)		
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	918 145.72 €	78.6 %
TOTAL	1 168 145.72 €	100 %

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à demander à son aménageur SEBL Grand Est, à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat, au titre de la DSIL 2023, pour le projet tel que décrit ci-dessus ;
- Autoriser le Président à demander à son aménageur, SEBL Grand Est, à solliciter des subventions auprès d'autres financeurs potentiels (département de Meurthe et Moselle, Région Grand Est, ...) ;
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité